



Comment commencer pour divorcer

Par **jetiss**, le **31/01/2010 à 15:29**

Bonjour, je souhaite quitter mon mari, j'ai trois enfants à charge. Mon mari est au chômage, il a de très faibles allocations. Il est à ma charge financière depuis des années, il était principalement "père au foyer" ! Je souhaite qu'il quitte le domicile mais il ne veut pas... (classique) La seule solution pour que la situation bouge est que je parte, il ne pourra pas payer le loyer... Je ne sais pas dans quel ordre commencer la procédure pour ne pas me retrouver dans la situation de devoir continuer à payer son loyer ? malgré mes revenus très moyens, serai-je obligée de lui verser une pension alimentaire, même si c'est moi qui garde les enfants ? merci pour votre réponse. cordialement

Par **Marion2**, le **31/01/2010 à 17:34**

Bonjour, Effectivement, vous ne pouvez pas demander à votre mari de partir. Et si vous quittez le logement, vous vous mettez en tort (abandon du domicile conjugal) et vous resterez solidaire de votre mari si les loyers sont impayés. Vous dites avoir des revenus moyens. Peut-être avez-vous droit à l'Aide Juridictionnelle.

Barèmes au 1er Janvier 2010 :

Revenu annuel (€)	Taux de contribution (%)
916 à 957	85%
958 à 1.009	70%
1.010 à 1.082	55%
1.083 à 1.165	40%
1.166 à 1.269	25%
1.270 à 1.372	15%

L'Aide Juridictionnelle totale jusqu'à 915€/mois. Les plafonds sont majorés de 165€ pour chacune des 2 premières personnes à charge, puis de 104€ pour les personnes suivantes. Si vous pensez avoir droit à cette Aide Juridictionnelle, demandez au greffe du Tribunal de Grande Instance un dossier de demande d'AJ ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ. Si vous n'avez pas droit à l'AJ, contactez un avocat et demandez une procédure en référé (plus rapide). Bon courage.